

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024

AL/NC

Objet : Budget principal – Décision modificative n°1

N° : DCM_2024/150

PUBLIÉE LE : 13/11/2024

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 055-215501222-20241217-2024_150-DE



L'an deux mille vingt quatre, le lundi 16 décembre à 19 heures 30. Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 10 décembre 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs Patrick BARREY, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Florent CARÉ, Angélique GÉNART.

Mesdames et Messieurs Benoît REYRE, Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Sandrine KIEFER, Nelly LOMBARD, Martine JONVILLE, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Ahmed EZZAHRI, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT

ONT DONNÉ PROCURATION :

Annette DABIT donne pouvoir à Élise THIRIOT

Liliane BOUROTTE donne pouvoir à Patrick BARREY

Gérard LANDO donne pouvoir à Olivier GUCKERT

Céline ADOLPHE donne pouvoir à Carole DELAMARCHE

ÉTAIENT ABSENTS :

Laetitia SACCHIERO, Laila AHADDAR, Suzel RICHARD, Jessica LEROY, Jean-Benoît JANNOT

Conseillers en exercice : Présents : 19 - Absents : 5 – Pouvoirs : 4 - Votants : 23

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits supplémentaires au chapitre 012 Charges de personnel et assimilés du budget principal à hauteur de 32 500 € ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE VOTER** la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				DM 1
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				0,00 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	Fonction	Compte analytique	-32 500,00 €
615221	Entretien et réparations - Bâtiments publics	020	DST 2 PATRIM	-32 500,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	Fonction	Compte analytique	32 500,00 €
64111	Rémunération principale	020	DRH	32 500,00 €

Le niveau de vote de cette décision modificative est le suivant :

- Niveau de vote « chapitre » en fonctionnement,
- Niveau de vote « chapitre » sans les chapitres « opérations d'équipements » en investissement.

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

le Conseil municipal :

- **VOTE** la décision modificative ci-dessus

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

Le Maire
Jean-Philippe VAUTRIN

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.